



Société Nationale des Hydrocarbures

National Hydrocarbons Corporation

B.P : 955 Yaoundé, Cameroun - Tel: (237) 222 201 910 - Fax: (237) 222 209 869 -Site web : www.snh.cm

BON A SAVOIR

- Les offres des compagnies pétrolières sont dépouillées par la Commission Permanente de Dépouillement des Offres relatives aux Appels d'Offres lancés pour l'attribution des titres miniers dans le domaine pétrolier et gazier national. Présidée par la SNH, elle est constituée de représentants de la Société et du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique. NB : Les offres non conformes sont rejetées.
- L'Etat camerounais ne participe pas aux dépenses en phase d'exploration ; il participe en phase d'exploitation.
- Les exigences relatives au contenu local en phase d'exploration sont définies aux articles 76 & 77 du Code Pétrolier et au Titre VIII du Code Gazier.
- L'unitisation est prévue par l'article 80 du Code Pétrolier. Les projets y relatifs sont examinés au sein des comités d'opérations par les parties prenantes et les projets d'accords, une fois élaborés, soumis à l'approbation de la Commission Permanente de Négociations des Contrats Pétroliers et Gaziers de la SNH.
- Le Cameroun a l'avantage de ne pas avoir de frontières maritimes litigieuses avec ses voisins.